

Est-ce qu'Engels poursuit ce développement en voulant dire que sous la dictature prolétarienne le prolétariat représente la société et qu'alors l'Etat est un Etat prolétarien? Pas du tout. Engels dit: "Mais du fait qu'il (l'Etat) devient enfin le représentant effectif de la société tout entière, lui-même devient superflu." Ce sont ces mots dans le passage d'Engels qui sont de la plus haute importance pour la contradiction de ce qui fut dit, ces mots expriment d'une autre manière la pensée que c'est seulement dans certaines conditions historiques, notamment alors qu'existent la propriété privée et l'antagonisme de classe qui en découle, qu'il peut être question de l'Etat.

En se référant au fait qu'Engels appelle un peu plus loin l'Etat "un pouvoir spécial de répression", Lénine conclut qu'il faut remplacer ce pouvoir spécial de répression "de la bourgeoisie" par un autre pouvoir spécial de répression (du prolétariat). Cela contredit l'opinion d'Engels selon laquelle l'Etat se rend lui-même superflu dès qu'il n'y a plus rien à réprimer. Lénine le reconnaît en un autre lieu lorsqu'il dit: "or, du moment que c'est la majorité du peuple qui opprime elle-même ses oppresseurs, plus n'est besoin d'une force spéciale de répression.", et ajoute "c'est en ce sens que l'Etat commence à dépérir."; mais chez lui, le "dépérissement" est naturellement en rapports avec "l'Etat prolétarien" parce qu'une chose comme le dépérissement de l'Etat bourgeois déjà détruit reste pour lui toujours le problème qui le fait trébucher. Ce dernier fait apparaît aussi quand Lénine vient parler d'un phénomène comme "le maintien de l'étroit horizon du droit bourgeois en régime capitaliste de sa première phase" (I5) Dans la théorie sociale de Marx, c'est quelque chose qui va de soi à l'encontre de ceux qui croient que le droit est fixé par l'Etat. Marx démontre que "la législation politique comme la législation civile n'est que le produit de relations économiques qu'elles codifient" (I6)

"La société, dit Marx, n'est pas fondée sur les lois, mais les lois sont fondées sur la société." (I7)

Qu'est-ce que cela signifie à l'égard du problème qui nous préoccupe? Des changements dans les manières de production mènent à de nouveaux rapports sociaux qui sont formulés par de nouvelles règles de droit. Quelques unes des anciennes règles juridiques qui étaient liées à la structure ancienne de la société disparaissent. Elles ne sont plus nécessaires pour formuler juridiquement une relation sociale parce que cette relation a disparu avec le changement de la structure sociale.

Mais elles ne disparaissent pas tout de suite. Souvent, elles subsistent parmi les autres règles qui sont déjà complètement en concordance avec les relations sociales nouvelles. Ainsi, on trouve des règles individuelles dans la période du capitalisme. Ainsi, le communisme, dans la première phase de son développement ne sera pas complètement délivré des traditions et des vestiges du capitalisme. Mais le terrain qui domine ces règles juridiques bourgeoises dans la période du communisme devient de plus en plus restrictif, et leur validité va s'amenuisant; voilà exactement ce qui était caractérisé par Engels par les mots: "L'Etat déparit."